

## **Infos GAZA – 539 bis -**

On entend beaucoup de choses sur la « malnutrition » des habitants de la bande de Gaza.

Aussi ai-je repris tous les rapports hebdomadaires publiés par le « Centre palestinien des droits de l'homme » (PCHR) de Gaza, depuis le 7 octobre 2010 jusqu'au 26 janvier 2011 – soit 111 jours -

Quand j'additionne les tonnes de « céréales » rentrées par le poste frontière de Al Mentar-Karni (à l'Est de Gaza ville) au cours de ces 111 jours, ça donne 44.905 tonnes

44.905 divisé par 111 jours = 404 tonnes par jour

404 tonnes divisé par 1.500.000 habitants = **260 grammes journaliers par tête**

A titre de comparaison pour les plus vieux qui se souviennent des « tickets de pain » pendant l'occupation allemande de 1941 à 1946 : les « travailleurs de force » avaient droit à 300 grammes par jour et plus d'une femme rognait sur sa ration (200 gr) pour permettre à son homme de refaire correctement ses forces.

C'est une situation semblable qui dure depuis les élections qui ont porté le HAMAS au pouvoir en Janvier 2.006... Et pourtant il n'est pas question pour cette population majoritairement agricole de tomber dans le piège des offres généreuses de l'occupant. Voici le communiqué des « comités palestiniens d'entraide agricole » (PARC)

### **Le PARC réaffirme son engagement au service du droit humanitaire international et des règles palestiniennes.**

La société israélienne Agrexco a arrangé dernièrement une tournée en Europe pour des agriculteurs Palestiniens de la bande de Gaza. L'objet officiel de cette visite était d'initier les producteurs Palestiniens aux standards des marchés européens.

Le fait est que cette société a aidé à exporter une quantité limitée de fraises et de fleurs sur les marchés européens.

Mais au cours de cette visite, Agrexco a montré ses véritables intentions : elle a tenté d'exploiter la participation des agriculteurs Palestiniens à cette tournée, en les utilisant pour saboter les campagnes de la société civile appelant au boycott des produits d'Agrexco - Ces campagnes dont la raison d'être est de dénoncer la violation des conditions convenues de traitement préférentiel qui s'appliquent aux produits israéliens par cette compagnie. L'exportation par Agrexco des produits des colonies, qui sont hors des frontières d'Israël, viole les lois et règlements européens. Il est utile de noter que PARC publie cette déclaration de clarification parce que son nom a été utilisé à plusieurs reprises..

Les agriculteurs Palestiniens qui ont participé à cette tournée ont été exploités et

leur extrême besoin d'exporter leurs produits a été manipulé. Il faut aussi noter qu'aucun des fermiers participants ne représente le PARC.

La dernière tentative par Agrexco d'exporter en Europe des quantités limitées de fraises et de fleurs de la bande de Gaza, en exploitant le siège de Gaza et l'incapacité des agriculteurs Palestiniens à exporter autrement que par Agrexco, visait à embellir l'image de l'occupation israélienne et à camoufler tous ses horribles crimes contre le peuple palestinien, spécialement par le siège en cours de l'inébranlable bande de Gaza.

Le PARC confirme sa position sur Agrexco : cette société contrevient au droit humanitaire international et aux accords commerciaux, par l'exportation des produits des colonies israéliennes construites illégalement sur des terres palestiniennes volées.

De plus, Agrexco est impliqué dans l'exploitation du travail à bas coût des agriculteurs Palestiniens, y compris du travail des enfants, pour réaliser des profits et des gains.

D'après ce qui précède, le PARC confirme son soutien au boycott de toutes les compagnies complices de la violation de la loi internationale, dont Agrexco. Le PARC considère comme références de son activité le droit humanitaire international et les lois palestiniennes pertinentes.

Le PARC dénonce aussi l'utilisation de son nom et de son statut, utilisés par Israël comme feuille de vigne pour détourner ces lois et saboter la juste lutte du peuple palestinien pour sa liberté et son indépendance qui incluent la levée immédiate du siège de la bande de Gaza, le plein contrôle des Palestiniens sur leurs propres ressources, ports et frontières, et un commerce libre et non biaisé pour tous les produits palestiniens selon les règles du commerce international.

L'usage abusif de la souffrance palestinienne sous occupation est une tentative primitive pour refuser au peuple palestinien ses droits, sanctionnés par l'ONU. C'est une violation flagrante, pas seulement du droit international mais aussi des principes moraux, ce qui confirme la justesse des appels à boycotter Agrexco et toutes les compagnies qui profitent ou bénéficient de l'occupation israélienne et du système de contrôle qu'elle impose.

A cette occasion, le PARC salue toutes les militantes et les militants, tous les soutiens internationaux de la campagne BDS, et particulièrement nos amis et partenaires Français qui ont été capables de contrarier la tentative par Agrexco d'organiser une conférence de presse commune avec quelques producteurs Palestiniens exploités.

PARC 30/01/11

Traduction : JPB